



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

L'assemblée générale de l'amicale des Durgeons d'Étalans s'est tenue le Samedi 31 Janvier 2026 à 10h00 à la mairie d'Étalans.

Présents:

Les membres du conseil d'administration : Gros Lambert Robin, Pieters Christophe, Colotte Christophe, Leduc Fabrice, Pauthier Bernard et Bolle Didier.

Ainsi que 09 sociétaires de l'association et deux membres du conseil municipal représentant Monsieur le Maire, excusé.

Était absent non excusé Monsieur Colard-Claudy Jean-Marc (membre du conseil d'administration).

Le président ouvre la séance à 10h00 en remerciant les membres présents ainsi que Madame Pouyet Marie-José et Monsieur Peseux Alain du conseil municipal.

1) Bilan financier :

Le trésorier nous donne lecture des comptes.

- ✓ Dépenses : **15640,63 €** répartis principalement sur les postes suivants :
 - Alevinages (lâchers de truites)
 - Alevinage annuel (gardons, brochets)
 - Location de l'étang
 - Achats de matériels divers pour l'entretien de l'étang notamment.
 - Assurances et abonnements annuels
 - Fournitures diverses
- ✓ Recettes : **17874,71 €** correspondant principalement à la vente des cartes des pêches.
- ✓ Le résultat de l'exercice 2025 se traduit par un solde positif de 2234,28 € .
- ✓ Compte tenu du livret A, cela nous donne une trésorerie positive fin 2025 de 18169,30 €.
- ✓ Le bilan financier est approuvé par l'assemblée générale.

2) Rapport d'activités 2025 :

- 119 cartes adultes annuelles
- 71 cartes annuelles pêche de nuit
- 28 cartes annuelles jeunes
- 53 cartes enfants annuelles
- 242 cartes adultes journalières
- 97 cartes enfants journalières
- 36 cartes 24h pêche de nuit adulte (extérieur)

L'année 2025 a été une très bonne année, notamment concernant les cartes journalières.

Ceci est probablement dû à l'alevinage de début de saison qui a permis d'avoir une bonne activité en terme de pêche des poissons blancs notamment.

Le 30 Janvier 2025, nous avons procédé à un alevinage composé de 250 kgs de gardons et 60 kgs de brochets de maille.

La journée d'entretien a eu lieu le 22 Février.

L'ouverture a eu lieu le 01^{er} Mars avec la présence d'une soixantaine de pêcheurs.

Un second lâcher de truites a eu lieu le 22 Mars.

Le lâcher du 12 Avril a dû être annulé et a été reporté au 26 Avril.

Aux environs du 15 Avril, nous avons commencé à constater une mortalité sur les carpes, qui s'est poursuivi jusqu'à mi-mai. Nous avons perdu environ 14 carpes.

Nous avons pris contact avec un laboratoire spécialisé, une analyse devait être effectuée pour identifier la cause mais cette dernière n'a pu être faite car la mortalité s'est arrêtée du jour au lendemain.

Nous avons fermé la pêche de la carpe à titre préventif durant cette période.

Le laboratoire nous a néanmoins confirmé qu'il n'y avait pas de risque à consommer le poisson de l'étang, seules les carpes étant touchées.

Le lâcher de truites prévu le 03 Mai a dû être annulé, la température de l'eau étant trop élevée. Il a été remplacé par un autre lâcher le 11 Octobre.

L'ouverture du brochet a eu lieu le 10 Mai.

Au mois de Juin, nous avons connu une autre mortalité concernant cette fois les brochets, principalement ceux issus de l'alevinage de début de saison (environ 10 poissons).

Nous avons fermé l'étang une semaine en Août à cause du niveau de l'eau mais les orages et les précipitations nous ont permis de limiter cette fermeture à une semaine seulement.

Au cours de l'année, nous avons accueilli à l'étang des pensionnaires d'une maison de retraite, ainsi que des enfants de l'école de pêche d'Ornans.

Un comité d'entreprise nous a également sollicité afin d'organiser un repas autour de l'étang. Cette journée s'est très bien passée, dans le respect des adhérents présents ce jour là et cela n'a aucunement nui à la tranquillité des lieux.

Après le lâcher de truites du 11 Octobre (report du 03 Mai), un dernier lâcher de truites a eu lieu le 25 Octobre.

Nous avons autorisé la pêche aux leurres au mois de Décembre jusqu'à la fermeture le 26 Décembre, il y a eu peu de pêcheurs aux leurres cette année.

Nous avons rencontrés des soucis au mois de Juillet avec un groupe de pêcheurs alcoolisés ayant causé des nuisances envers d'autres pêcheurs.

Nous avons reçu plusieurs plaintes, concernant du trouble mais également des chiens en divagation autour de l'étang. Cela a occasionné des conflits entre ces personnes et les autres pêcheurs.

Suite à cela, notre trésorier s'est rendu à l'étang et a demandé aux personnes concernées de rattacher leur chien.

S'en est suivi une altercation avec bousculades, menaces....

Le conseil d'administration, réuni en urgence, a alors pris la décision d'exclure définitivement de l'association les deux membres en question, de tels agissements étant intolérables.

Nous mettrons toujours tout en œuvre afin que les pêcheurs puissent pratiquer leur loisir ou se détendre en famille dans les meilleures conditions.

Nous avons également pris la décision d'interdire la berge située à l'entrée aux carpistes du 01^{er} Juin au 31 Août, cette dernière étant régulièrement source de conflits en période estivale.

Suite à ces agissements, nous avons également été reçus très rapidement par Mr le Maire qui a pris la décision d'interdire la consommation d'alcool aux abords de l'étang à compter du 01^{er} Septembre 2025 par arrêté municipal en date du 29 Août 2025.

3) Travaux 2025 :

Suite aux incivilités rencontrées cette année, nous avons remplacé la barrière d'accès à l'étang qui avait été arrachée.

Ces travaux ont été réalisés en Juillet par les membres du conseil d'administration, avec une aide du personnel communal.

4) La composition du conseil d'administration de l'association au 31

Janvier 2026 :

Président : Gros Lambert Robin
Vice-président : Leduc Fabrice
Secrétaire : Pieters Christophe
Trésorier : Colotte Christophe

Membres : Pauthier Bernard, Bolle Didier et Colard-Claudy Jean-Marc.

Monsieur Colard-Claudy a décidé de rejoindre le conseil d'administration lors de notre assemblée générale 2025.

Malheureusement, les choses ne se sont pas très bien passées et nous avons eu des différends assez rapidement, notamment par le biais de notre groupe de discussion et de travail sur WhatsApp, allant jusqu'aux insultes et menaces.

De plus, bien que convoquée, cette personne a été absente à toutes les réunions organisées depuis le mois de Juillet, et non excusée.

A noter qu'elle est également absente ce jour à l'assemblée générale.

Face à cette situation, le conseil d'administration propose la radiation de Monsieur Colard-Claudy du conseil d'administration et de l'association.

Cette décision est approuvée à la majorité absolue par l'assemblée générale.

Monsieur Colard-Claudy Jean-Marc est donc radié de l'association.

Cette année, quatre mandats sont arrivés à terme. Il s'agit des mandats de Messieurs GROSLAMBERT Robin, COLOTTE Christophe, BOLLE Didier et PAUTHIER Bernard.

Messieurs GROSLAMBERT Robin, COLOTTE Christophe et BOLLE Didier souhaitent se représenter et sont élus à la majorité.

Monsieur PAUTHIER Bernard nous informe de son souhait de ne pas se représenter pour des raisons personnelles. En effet, son éloignement géographique ne lui permet pas d'être présent et de s'investir comme il aimerait et il préfère par conséquent ne pas se représenter.

L'assemblée l'applaudit chaleureusement pour le remercier de l'investissement et du travail effectué pendant toutes ses années.

Le conseil d'administration propose de lui offrir la carte de pêche 2026 en remerciement, cette décision est approuvée à la majorité par l'assemblée générale.

Les statuts prévoyant un maximum de douze membres dans le conseil d'administration, le Président demande si des personnes veulent se présenter.

Aucune personne n'émet le désir de rejoindre le conseil d'administration.

Composition du nouveau conseil d'administration :

Gros Lambert Robin, Pieters Christophe, Colotte Christophe, Leduc Fabrice et Bolle Didier.

5) Saison de pêche 2026 :

Le secrétaire prend la parole pour évoquer les manifestations prévues cette année.

✓ **Ouverture de la pêche :**

Le samedi 28 Février 2026 à 8h00.

La fermeture aura lieu au plus tard le 31 Décembre 2026 au coucher de soleil ou en fonction de l'alevinage si ce dernier est effectué en Décembre.

✓ **Ouverture du brochet :**

Le samedi 09 Mai 2026 (la pêche aux vairons et autres vifs est interdite avant cette date).

✓ **Pêches à la truite :**

Les lâchers auront lieu aux dates suivantes :

- 28 Février
- 21 Mars
- 24 Octobre

La pêche débutera à 08h00 pour chacune de ces trois dates.

Concernant les 3ème et 4ème lâchers de début de saison, vu les difficultés rencontrées l'année précédente et les nécessités de report, nous avons décidé de ne pas fixer de dates pour le moment. Etant tributaires des aléas climatiques, ces dates seront fixées et publiées en fonction des conditions du moment.

✓ **Concours de pêche.**

Compte tenu de la fuite toujours présente à l'étang, le conseil d'administration a décidé de le mettre en suspend cette année pour éviter tout risque d'annulation de dernière minute en cas de météo défavorable.

✓ **Les prix des cartes et le règlement .**

Modifications par rapport au règlement 2025 :

- La carte annuelle pêche de nuit passe à 60 Euros.
- La carte journalière enfant passe à 2 Euros.
- Suppression de la carte pêche de nuit extérieur enfant qui n'était pas utilisée.
- La tanche passe en NO KILL et le poids journalier de prélèvement du gardon passe à 1 kg.
- La pêche aux leurres sera autorisée à compter du 14 Novembre.
- Suite aux litiges récurrents rencontrés, la berge située à l'entrée reste interdite aux carapistes du 01^{er} Juin au 31 Août.
- Pour la pêche de la carpe, les hameçons utilisés seront sans ardillon et de taille 4 maximum.
- Il est rappelé aussi que les achats de cartes doivent se faire impérativement avant de s'installer à l'étang.
- Nouveau dépositaire depuis l'été 2025 : le bar tabac « Le champ de foire » à Etalans.

✓ **Travaux de l'étang.**

Le souci de fuite et d'affaissement des berges de l'étang étant toujours au cœur de nos préoccupations afin de pérenniser notre activité dans les meilleures conditions, il sera nécessaire de rencontrer à nouveau la municipalité à l'issue des élections municipales pour retravailler sur le sujet.

✓ **Les statuts de l'association.**

La dernière mise à jour des statuts datant de 2014 et révélant certains manques ou ambiguïtés, notamment sur les rôles des bureau et conseil d'administration, nous avons décidé de les revoir et d'y apporter quelques modifications, notamment :

- Il est nécessaire d'avoir une ancienneté de minimum deux ans en tant qu'adhérent afin de pouvoir prétendre rentrer dans le Conseil d'Administration.
- En cas de non respect des engagements, absences répétées aux réunions, comportement inapproprié..., le Conseil d'Administration peut décider, par vote à la majorité absolue, de la radiation du Conseil d'Administration de l'administrateur en question, sans attendre la fin du mandat de trois ans.
- Le Conseil d'Administration est composé de 2 à 12 membres, ayant au moins deux ans d'ancienneté en tant qu'adhérent à l'association et élu pour trois ans lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de chaque Assemblée Générale, le Conseil d'Administration élit un bureau composé à minima d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire. En cas de besoin, ces fonctions sont cumulables, hormis pour celles de Président et Trésorier.

✓ **Cartes de pêche.**

Une nouvelle carte a été réalisée pour l'année 2026. C'est un format unique quelque soit la catégorie de carte achetée. Il n'y a plus besoin de conserver la carte des années précédentes.

6) Divers :

❖ **Alevinage.**

Nous avons décidé de conserver le même pisciculteur que l'année précédente, à savoir la pisciculture de la Dorme.

Nous avons procédé le 26 Janvier 2026 au déversement de :

- 200 kgs de gardons
- 20 kgs de carpes de 300 à 500 grs
- 10 kgs de carpes de 1 à 3 kgs
- 10 brochets de maille
- 20 kgs de brochets de 30 à 40 cms

Concernant les brochets, nous espérons ne pas rencontrer la même mortalité que l'année dernière. Auquel cas, il faudra réfléchir pour les années à venir si nous continuons à aleviner du brochet ou peut-être partir sur un autre carnassier ou changer de fournisseur.

❖ **Questions.**

Le président demande si l'assemblée a des questions.

Mr Griffiths prend la parole pour exprimer son souhait qu'une place de stationnement réservée aux personnes handicapées soit mise en place au plus près de la barrière.

Le conseil d'administration en prend note et s'engage à faire le nécessaire.

❖ **Prise de parole de la municipalité.**

Madame Marie-José Pouyet, prend la parole en tant que responsable des associations. Elle tient à nous remercier pour notre investissement qui contribue, avec les autres associations du village, à ce que le village d'Etalans soit un village dynamique et souvent cité comme référence ou exemple, notamment au niveau de la communauté de communes.

Le président conclut cette assemblée sur un bilan positif de l'année 2025.

Il remercie l'ensemble des adhérents et les membres du conseil d'administration, trésorier et secrétaire pour le travail effectué et Bernard PAUTHIER pour son investissement lors de toutes ces années.

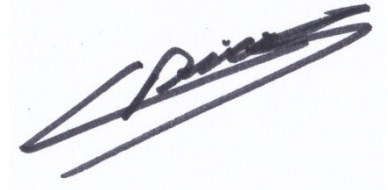
Le président remercie à nouveau les membres du conseil municipal pour leur présence et leur réactivité, que ce soit dans le domaine des travaux ou par rapport aux incivilités rencontrées cette année.

Il remercie également nos dépositaires pour leur collaboration et invite l'ensemble des personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 11h25.

Le secrétaire.

PIETERS Christophe.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Christophe Pieters', written over a light blue horizontal line.